voir iégislatif; peurquel ne prevequeriez-vous-pas vous-même le retour de cette harmonie entre les deux parties du pouvoir exécutif? Les ministres de demain seront républi-cains; cédez la place à un républicain, et tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Voyons, un bon mouvement, et, pour notr part, nous consentirons à cublier tout ce que nous ont coûté les sx premières années du

On ne saurait avoir, en vérité, le triomphe plus insolent!

#### L'incident Tunislen.

On lit dans la Correspondance Ha-

Nous croyons savoir que le bey de de Tunts a informé le gouvernement Français qu'il cédait à ses justes exigences. La France qui prétendait le controuver hier coufrme aujourd'hui nos informations. Des excuses seront, dit-elle, faites à notre consul en grande pompe : Une enquête sera ordonnée sur les difficultés pendaries entre M. le comte De Sancy et les autorités tunisien nes. Ene sera confiée a des juyes impartiaux. Ecfa, trois fonctionnaires signés par notre consul seront destitués. Ce sont : le général Baconche ; le gé-néral Larbi Saronq ; le juif indigêne Sactilana.

On lit dans l'Officiel d'anjourd'hui « Le ministre des affaires étrangères reçu dans l'après-midi une dépêche a reçu usus raprosition de télégraphique du consul général de France a Tunis, annouçant que S. A. le Bey accorde toutes les satisfactions reclamées par le Gouvernement Français. L'éventualité d'un conflit avec la Régence de Tanis se trouve ainsi écartée. »

### Un dossin de circonstauce.

Allons, Papulot, tu peux manger ta soupe en paix.
Merci, Patron, c'est pas trop tôt.

Telle est la légende d'un dessin de la Lune Rousse. Le dessin représente un vovou assis à une table regardant Gambetta, qui, la serviette bras, lui sert le bouillon et le bouf traditionnel. Sar le bol contenant le bouillon, il est écrit : Sénat républicain.

Ce dessin et la légende explicative sont bien de circonstance, n'est-ce pas Le tribun dédaigneux traite de Populoi son électeur et son électeur lui répond : merci Patron. Patron | a M. Gambetta Voilà qui a'est ni démocratique nisocial, mais bast, le Peuple n'y regarde pas de si prêt. Il a chaugé de Patron. Voilà tout; son sort, par exemple, n'a changé que dans les déclamations de ceux qui ont conquis ses suffrages en lui faisant perdre la proie pour l'ombre.

## Mariage du Roi de Hollande

Nous recevous de notre correspondant de Hollande le télégramme suivant : La Raye, 5 janvier, fû h. 10 du mat.

Depuis plusieurs jours, la petite ville d'Arolsen, qui ne compte que 2,500 ha-bitaute, était en émoi pour faire honneur aux hôtes ne distinction venus pour les noces de S. M. le Roi Guillaume ; les deux hôtels et les maisons particulières étaient littéralement bondés ; les hauts personnages et les nombreux invités avaient eu toutes les peines du monde à se loger.

Dès le commencement de la semaine, de graudes fèles de samille avaient eu lieu au château du prince de Waldeck-Pyrmont : concerts, dicers de gala, tableaux vivante représentant des scènes pittoresques ou dramatiques de l'his-

toire néerlandaise.
Le mariage de la gracieuse princesse et de S. M le roi Guillaume a été célébré hier mardi, après un grand déjeuner. A couq heures et demie de l'après-midi a en neu la cérémonie du mariage civil; celle du mariage religieux a été célébrée dans la chapelle du château ; en unissant les augustes époux, le prédicateur de la cour a prononcé un grand dis-

Le Roi était en uniforme de général; la reine, en robe de soie blanche; elle pertait une eplendide couronne de ma-riée, de riches dentelles et de superbes

Une grande réception a eu lieu après le mariage. Le prince Henri, frère du Roi, n'a pu assister au mariage, retenu dans le Luxembourg par la rougeole. PAUL DE VIGNERON.

# L'insurrection Canaque

On mande d'Honolulu à la Gazette d'Ausghourg que l'insurrection canaque à la nouvelle-Galédonie peut être considérée comme éteinte. Le gouverconsidéree comme ételute. Le gouver-neur a maintenant à sa disposition 4,000 homme de troupes; il fait élever de nom-breux fortins dans les distriets qui s'étaient soulevés. Sur les 45,006 indigènes de l'Ile, it n'y en a pas eu plus de 3,000 qui aient pris part à la révolte. Les tribus qui sont resiées soumises coopèrent avec zéle au mouvement de compression, et sous pen les derniers es seront cernés dans leurs refuges. Une compagnie d'Arabes déportés, organisée militairement, a fait une razzia au millieu des révoltés et elle est revenue rapportant comme trophée la tête

d'un chef canaque.

Quelle coïncidence curieusel ajoute la Gazette d'Augsbourg. Des Arabes au service d'une puissance européenne, contre des sauvages de la Polynésiel»

Il vient de se passer au Brésil un fait dent neus peuvons tirer enseignement et profit pour notre propre politique. Aux élections de 1868, les conservateurs l'emportèrent sur les libéraux d'une façon écrasante; l'opposition

fut absolument annihitée. Resté aiusi sans contrôle et contre-poids, le parti conservateur commit des fautes et des maladresses nombreuses. Le résultat fut qu'au scrutia du 5 désembre dernier, sur cent-ringt-deux députés, il n'y a eu que deux conservateurs d'élus.

« Cette élimination complète de leurs adversaires, remarque la Gazette de Cologne, sera également fatale aux libéraux; la toute-puissance ne vaut rieu, ni pour les souverains, ni pour les as-

Un détail à noter, c'est que la nouvelle Chambro brésilienne compte 93 avocats, 21 médecins, 1 officier, de la ligue, 1 officier de marine, 5 ingénieurs et un seul ogriculteur, et cela dans un pays où les questions agricoles sent les plus importantes.

### Roubaix-Tourcoing ET LE MORD DE LA PRANCE

Le Maire de la ville de Roubaix informe les hommes de l'armée territoriale, de la classe 1858, que leurs congés définitifs sont déposés à la Mairie et les invite à les retirer le plus tôt possible.

Roubaix, le 10 janvier 1879. Le Maire : CH. DAUDET.

Voici le texte de la lettre que Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Cambrai a adressée, le 7 janvier à MM, les Curés de son diocèse, au sujet des prières publiques qui doivent être diles à l'occasion de la rentrée du Sénat et de la Chambre des députés :

et de la Chambre des députés :

Monsieur le Curá,
Les] prières publiques qui, aux termes de
l'article ter de la loi constitutionnelle du 16
juillet 1875, doivent suivre, tous les aus, la
rentrée des Chambres, auront lieu cette année
le Dimanche 19 de ce mois.

On chantera ce jour-là dans toutes les églises et chapelles du diocése, avant la messe
paroissiale ou la messe de communauté, le
l'en Creator.

paroissiale ou la messe de communauté, le Vent Creator.

Dans la soirée du même jour. à l'heure qu'on jugera la plus convenable, il sera célébre un salut solennel du Très-Saint Sacrement. On y chantera outre les prières erdinaires, les Litanies de la Très-Sainte Vierge et le usaume 124e, Qui confidunt in Domino, avec l'oraison Pro Concordià: Deus largiter

A notre église métropolitaine et dans tou-tes les villes où les autorités civiles et mili-taires en feront la demande, il sera célébré, à midi, une messe pendant laquelle on chantera les Litanies et le Psaume indiqués pour le

saint du soir.

La quête pour l'église nationa'e du SacréCœur. à Paris, se fera comme les années précédentes, dans toutes les églises.

Vos bons Paroissiens, Monsieur le Curé, 
s'empresseront, comme ils l'ont fait les années précédentes, d'assister à ces prières pubiques aux juelles vous ailt 2 les appeler. La
demande qui vous en est faite par le pouvoir suprème de l'Etat, nous sommes heureux de le répêter, reste un acte de foi national auquel tous se feront un devoir de s'associer.

La présente Lettre sera lue au prône le dimanche qui en suivra la réception.

Recevez, Monsieur le Guré, l'assusance de mon affectueux névousment.

‡ R.-F., Cardinal Regnier.

Arche èque de Cambrai.

M. l'abbé Basiez, vicaire d'Haspres, est nommé vicaire à Watrelos, en remplacement de M. l'abbé Gruson nommé curé d'Aibes.

Le ministre de l'Intérieur vient d'adresser, aux préfets, une circulaire pour les inviter à faciliter, autant que possible, aux communes, la construction des chemins vicinaux qui n'ayant pas été compris dans le réseau subventionné arrêté en 1868 leur sont néanmoins devenus indispensables.

La lougueur du réseau attribué à chaque département ne peut être sensiblement augmentée; mais la période de construction expirant en 1882, un grand nombre de communes ne pourrent avoir terminé, avant cette date, le réseau qui leur a été concédé. Elles n'ont, dans aucun cas, intérêt à le conserver tout entier, tandis que d'autres, moins largement partagées, ont besoin d'un complément de chemins qu'elles sont en mesure d'exécuter immédiate-

Dès l'année 1874, les préfets avaient reçu des instructions pour pouvoir à ces besoins en utilisant devenus inutiles ou ne pouvant être construits, mais l'application de cette mesure avait été très-limitée. Il convient de lui donner, à l'avenir, l'extension qu'elle comporte et les conseils généraux qui ont la mission de répartir les subventions pourront faciliter les substitutions entre les communes en respectant les droits acquis et en maintenant, aux communes dont le réseau serait diminué, le chiffre de subvention sur lequel elles avaient pu compter.

La circulaire du ministre de l'Intérieur contient, à cet égard, des indications détaillées et précises de nature à lever tortes les difficultés qui auraient entravé le développement de cetteutile opération.

Voici quel a été, pendant le mois de décembre, le mouvement de la population roubaisienne : naissances 312 décès 185, soit une différence de 127, en faveur de l'accroissement de la population, 29 mariages ont été célébrés pendant le même mois.

Par décret du Président de la République, en date du 7 janvier 1879. rendu sur la proposition du ministre des finances, M. Fournier, aommé sénateur du Nord, est remplacé comme receveur particulier des finances de l'arrondissement de Lisieux, par M. Henri Musnier, receveur à Chinon,

M. Masquelez, directeur des travaux municipaux, vient d'offrir sa démission à M. le maire de Lille. - Il est question de donner pour successeu rà l'honorable ingénieur, M. Mongy, chef du service des études à l'Haml-de-

L'inauguration de la ligne de Lille Loos a eu lieu jeudi à dix heures du matin.

Le parcours s'est effectué dans de bonnes conditions. A Loos, le car a été recu car des acclamations; les pempiers de la commune était rangés sur la place; M. Bilon, maire de Loos, a offert les vins d'houneur.

Le service de cette nouvelle ligne sera organisé samedi matin; les cars partiront de vingt en vingt minutes. La ligne doit être continuée jusqu'à

Haubourdin, dès que le temps per-

mettra de reprendre le travail. La compagnie compte attaquer ensuite la ligne de Lille à Marcy par La Madeleine, puis celle de Croix-Roubaix.

Elle est sur le point d'obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour subvenir aux frais de premier établissement du réseau suburbain il est vivement à désirer que la ville de Lille fasse en sorte que cette autorisation ne soit pas retardée d'un seul iour.

Hier est venu devant le tribunal correctionnel de Lille un procès d'une certai e importance pour les agricul-

Il s'agit d'une fourniture de guano à un cultivateur de nos environs par une maison de Paris. Cetjengrais devant contenir 25 0/0 de phosphate soluble. n'en contenait, d'après l'expertise que 12 ou 14. Plusieurs chimistes ont déposé.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce curieux procès.

La chaese à tir sera close, dans le département du Nord, le dimanche 26 janvier 1879, au soir.

Toutefois, la chasse au marais ne sera close que le 30 avril au soir ; elle sera ouverte le 15 juillet suivant.

La chasse à courre, à cor et àcris, reste autorisé dans le département, jusqu'au 31 mars prochain, au soir.

L'imprimerie nationale vient de pu bher un volume in-quarto de 907 pages, institulé : Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Douai, par M. L'abbé Dehaines, archiviste du département du Nord.

On lit dans le Figaro:

Nous avions demandé le moyeu pratique de épondre à un outrage immérité ou à une ca-Nous avions demandé le moyen pratique de répondre à un outrage immérité ou à une calomnie tout à fait invratemblable.

Parmi toutes les solutions qui nous ont été adressées, en voici une qui se présente sous la forme d'un sitaple récit:

« Louis XVIII faisait dans la ville de Lille, au milieu des acclamations populaires, une entrée triomphale.

» Une fémme, très hosti e à la monarchie, se pencha à une fénêtre sur le passag, du roi, et brandissant une côtelette de poro frais, cite cria très fort: Vive le c...!

La foule s'ameuta devant la maison avec des rienaces de mort: la police arrêta la fem-

des menaces de mort: la police arrêta la femme elle fut mise en prison.

Quand le roi Louis XVIII se fit rendre

Quand le rot Louis XVIII se fit rendre compte de l'incident:

— Voulez-vous bien la mettre en liberté tout de suite l'Avez-vous envie de faire croire que je puisse me trouver effensé?

Le mot était d'un roi.

Les personnes qui se trouvaient hier soir, à huit heures, dans les salles d'attente de la gare de Roubaix ont été péniblement impressionnées par la mort subite d'un voyageur, au ment où il pénétrait dans la salte d'attente de 32 classe. D'après les renseignements qui ont été fournis par un voyageur qui l'accompagnait, le malque la mort frappé se nommait Auguste Braems et habitait une maison de la rue de Fiandre, à Lille. Le cadavre a été transporté à l'hôpital, et à l'heure où nous écrivons, il n'a été réclamé par aucun des membres de sa famille

Dix-sept détenus ont été dirigés ce matin, sur la prison centrale de Lille. Dans ce nombre, sout compris les neut gamins qui composaient la bande dont nous avons parlé hier.

C'est aujourd'hui que comparaissent devant le tribunal cerrectionnel de Lille les nommés Poliet, Dassonville, Heirsbulk et Scherperel, jeun s filous dent la spécialité consistant à pénétrer dans les magasins de Roubaix et à enlever tout ce qui leur tombail sous la main.

Un vol d'une somme de 100 francs a été commis, samedi dernier, au pré-judice de M. Mathon, marchand d'étoffes a Croix. L'auteur de ce vol est incounu.

Le nommé Menet Jules, gardien à l'asile d'aliénés d'Armentières, vient d'être arrêté et amené à la maison d'arrêt de Lille par la police. Il est inculpé de vol au préjudice d'un négociant de Paris, où il était précédemment en service.

L'administration des Postes et Télé-

graphes communique la note suivante : « Par suite de l'amoncellement des neiges et de l'interruption de la circulation sur plusieurs lignes ferrées, des mesures ont dû être prises pour acheminer les correspondances par des voies détournées.

» Le public ne devrait donc pas s'étonner des retardsaccidentels qui pourront en résulter, notamment pour les correspondances à destination, ou originaires du centre et du midi de la France.

» L'Administration s'occupe de réparer le plus rapidement possible les avaries causées par l'ouragan, sur divers points, aux lignes télégraphiques.»

10 Janvier 1842. — Louis Decottignies, poète roubaisien, meurt à l'âge de 21 ans muni des secours de l'eglise.

Sphèmérides Tourquennoises 22 décembre 1852. — Arrêté du maire de condues, relatif à l'extinction de la mendi-

cette mesure fut prise, à la suite de l'en

Cette mesure fut prise, à la suite de l'envahissement toujoure croissant des mendiants
dans cette localité. Depuis cinq ans déjà, au
moment de la crise de 1847. les habitants de
Bondues, au moyen d'un procédé de charité
publique, consistant en secours en nature
avaient mis un terme à la mendicité.

L'hiver de 1846-47 avait été tellement rigoureux que les récoltes furent gravement
compromises; il en résulta une grande rareté
de céréales, laquelle amena un agiotage effr né. Le blé devint excessivement cher. 78 à
79 fr. le sac; le pain se paya 0,29 centimes le
demi-kitogramme. Les affaires se ralentir-nt;
la misére survint et les ouvriers ze trouvéla misère survint et les ouvriers se trouverent sans travail.

rent sans travail.

On fit alors appel à la charité publique, et des listes de souscriptions circulèrent partout, mais leurs produits quoique assiz considérables furent un soulagement insuffisant pluidt qu'un remède efficace. A Tourcoing, les ouvriess inoccurent parameters.

sidérables furent un soulaigement insufficant plutôt qu'un remède efficace. A Tourcoing les ouvriers inoccupés parcouraient les rues formant des groupes nombreux et animés, dans lesquels on déclamait contre les riches, dont plusieurs étaient traités d'accapareurs. Les révolutions commencent toujours ainsi, et la Révolution commencent toujours ainsi, et la Révolution éclata.

Puisque c'est de Bondues dont nous nous occupons aujourd'hui, faisons connaître à nos lecteurs, le moyen de charité ingénieux que les habitants jde cette localité employèrent pendant cette criss.

Qua lques jeunes gens, en février 1817, se trouvaient reunis et s'entrerenaient des malheurs du temps en y cherchant un temède pour leur sphe e d'action. L'un d'eux proposa d'orgager tous les jeunes gens de la localité à consacrer chaque sem uite quelques sous de leur pécule, pour la préparation de soupe à distribuer aux indigents.

La proposition fut acceptée avec enthousiasme. Mise en pratique dès le lendemain, d'excellents résultats la couronnèreut.

Les jeunes gens initiateurs se constituèrent alors en société, avec tous leurs amis, qui avaient répondu à leur appel, — et pas un n'avait mauque. — On établit un conseil d'administration avec président, secrétaire et économe. Une chaudière fut montée, et l'œuvre inaugurée, quelques jours après par une distribution de soupe, à raison de 2 lards le litre.

Dès lors, la mendicité locale cessa pendant

re. Dès lors, la mendicité locale cessa pendant cette période maiheureuse, à Bondues où elle s'était développée dans des proportions consi érables.

Statemivit de tambante. — DédlaBattora de maissances du 9 janvier. —
Philomène Jean, rue Miln, 11. — Henri D'smot, rue de Soubisc. — Louis Delaforterie,
rue de Magenta, 14. — Jean Vanmarckel, rue
Pierre-de-Roubaix, 26. — Paul D witte, rue
Blanchemaille, 19. — Johns Darreux, rue de
la Chaussée. — Juli n Herry, rue St-Laurent,
— Charles Billiet, rue Daubenton, 25. —
Rerthe Tiberghien, rue de Bouvines. — Marie
Froi ture, rue de Lannoy, 211. — Georges
Tahon, rue du Pile. — Henri Lerkhove, rue
de Fiance, maison Doculombier. — Joseph
Comerre, rue des Arts, 81.
— BRCLARATIONS DE DÉGLES de 9 janvier. —
Gusiave Burette, 1 mois, rue Bernard, 120. —
François Duttlleul, 1 an, rue des 7 Poots
— Jean Babtiste Desteilleur, 33 ans, marchand,
rue d'Aima, 143. — Ferdinau d'H. nnion, 84
ans, jour alier, aux Petites Sœurs. — Pierre
Delorix, 14 ms, cabaretier, rue de Lalnoy,
— Joseph Vieminens, 46 ans, cabaretier, rue
de Lille, 82. — Frédèline Ladsous, 73 ans,
journaliere, Hôtel-Dieu. — François Builleut,
10 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Paul Traens,
1 an, rue d'Italie. Sent-aivit de la minir. - Diala-

Bint-Civil do Tourecing. -CLERATIONS DE MAISSANCES du 9 janvier. — Paulin: Castelair, rue Motte. Déclarations de décès du 8 janvier. —

Arthur Breye. 4 mois 20 jours, Brun pain. — Pudomène Lebrun, 39 ans 4 mois, Moulm Fagot. — Charles Bellinck, 1 mois, Blanc Saau. — Albert Bostocu, 4 mois, rue du Chien Fidèle. — Henri Houzet, 2 ans 5 mois, Clin-

quet.

Du 9. — Adolphe Caron, 8 mois. Chemin des Mottes. — J lie Potié, 1 an 8 mois, rue du Haze. — Marcelin Cateau, 6 jours, rue de la Latte. — A nelaïde Vanoverberghe, 50 ans 4 veuve de Jean Huysentruyt, rue de Menin. — Jean Lepers, 73 ans 6 mois, veuf de Cecile Detroye. rue des Piats.

Mariage du 8 janvier. — Auguste Bouche, 28 ans, bobineur à façon et Maria Duterte, 23 ans, sans profession.

— Un incerdie vicient a éciaté mercredi matin, à Gand dans les magasius de déchets de MM. Buttet worth et Ce. Les bâtiments sont deve, us la proje des flammes, et les se-cours les plus rapides n'ont pu maicriser l'é-lément destructeur auquel les merchandisses emmaga-sinées offraient une proje assu ée. Les pertes sont considérables.

— Nous avons aunoncé mercradi qu'une pe-tite fille de Dorignies après avoir subi les der-niers out-ages, avaitété étranglée puis j-tée dans un des affluents de la Doûte. Voici quelques détails sur cet horrible crime.

M. Leroy habite à l'entrée du village de

M. Leroy habite à l'entrée du village de Dorignies; il s'cinq enfants et, pour subvenir aux besoins de cette nombreus famile, il travalle en abrique, tandis que sa femme tient un estaminet portant pour enseigne: A la Matson bla che.

Lundi soir, l'sinée des cinq enfants, Noémie, âgée de neuf ans, aidait ses parents à servir les consommateurs, lorsque l'un de ses derniers s'approcha d'elle et lui demanda si elle ne voulait pas aller lui acheter pour dix ceatimes de tabac à femer. La petite file y consentit et, après avoir roya que ques sous pour sa commission, partit puur se rendre dans un bureau de tabac de taut de cinq à six cents mètres.

Une demi-heure se passa sans que l'enfant fût de retour. Inquiets de cette absence prolongée les parents alterent à sa rencontre. Ils visit érent toures les maisons voisines, mais la pritte Noémie l'avant été vue nulle part, pas même au débit de tabac. Saisis d'un triste pressertiment, le epoux Leroy appelèrent les consommateurs qui se trouvaient dans leur estaminet, et bientôt une dizaine de perfonnes se répanirent dans la campagne, à la rechèrche de l'enfant. Les fossés, les buissons et les cours d'oau furent explerés; mais, cette fois encore, la petite Noémie ne put être retrouvée. Les recterches se continuérent pendant la plus grande partie de la soirée, sans donner aucun résultat.

On allait les reprendre le landemein matie.

On allait les reprendre le lendemain matin lor-que des enfants vinrent anuoncer qu'ils arsient découvert un cadavre dans la rivière de l'Escrebieux, affluent de la Lys. Ou courut à l'endreit indiqué et l'on recornut que le cadavre étant celui de la petite Noémie. On le transpo ta aussitôt chez les malheureux parents

transpo ta aussitot chez ies malheureux parents.

Les autorités judiciaires de Douai, avertis immédiacement, se rendireut sur les lieux.M.

Dransari, médecin à Dorignies, procéda à l'examen du cadavre; il constata des traces évidentes de viol et de strangulation, sans pouvoir préciser si le viol avait précédé ou suivi la mort.

Oa ne connaît pas exactement le lieu du crime. La police recherche actuellement les sabots de la victime qu'elle a dû perdre lors de la lutte avec soa meurtrier.

Le parquet de Douai a ouvert une enquête minutieuse. Nous sons abstiendrons d'en parlormantenant sûn de ne pas entraver les recherches de la justice, Jusqu'à present aucune arrestation n'a été faite, mais l'auteur de ces crimes monstrueux ne saurait échapire longtemps à la terrible responsabilité qu'il a encourue. Ajoutons que, d'après les rumeurs les ples acoréditées, l'assassin serait un individu d'une cinquantaine d'années, à la barbe grisonnante et négligée

—Un commencement de grève s'est produit

grisonnante et négligée

—Un commencement de grève s'est produit lundi, dans deux tissages, à Armentières.

Après quelques pourparlers avec les patrons, les ouvriers sa sont remis au travail le lendemain dans l'après-mi fit.

Ou parle de deux ou de trois arrestations qu'auraient faites la police. Des menaces de coups auraient été proférées pour empêcher les ouvriers qui voulaient continuer à travail-ler. L'un des individus arrêtés est belge. Probablement u'il sera expulsé. A l'heure qu'il est, tout est, rentré dans l'ordre.

— On lit dans le Pragrés du Nord:

- On lit dans le Progrès du Nord — On lit dans le Progres du Nord:

«Lundisoir, la musique communale d'Hazabrouck a tem à honneur d'alter féliciter M.
Massiet du Biest de son brillant succès.

Elle a jour devant la porte de l'honorable sénateur, plusieurs morocaux qui ont été très
goûtés des nombreux uditeurs.

» Le nouveau sénateur a vivement remercié

Le hof de l'avraellante musique de sa démar-

le chef de l'excellente musique de sa démar-

» Le vote du 5 janvier, a-t-il afouté, a été » Le vote du 5 janvier, a-t-il sfouté, à été une manit-staion tris nette, très précise de la volonté du pays qui ne veut-plus que la forme du gouvernement soit le sujet de discussions oiseusse et stériles. La très grande majorité de la nation, par le suffrage universel d'abord, par le suffrage restreint ensuite a déclaré solennellement qu'elle entendait que le gouvernement de la Hép blique regit la France. La nation a parlé, il n'appartient plus à personne de revenir sur ce fait desormais accompii, irrévocable. Tous, amis ou ennemes, de par la lot, doivents'incliner devant les inatitutious républicaines consacrées par le peutitutions républicaines comsacrées par le peu-ple français lui-même. Qu'on le veuille ou non, nors sommes en République. Il n'y a pas à y evenir. Tous les bons citoyens doivent, dès à présent, s'unir dans une même pensée pour régénérer par la travail notre patrie, et ses mandataires n'ont plus à s'eccuper d'autre chose que des affaires de la France. A l'ave-nir, le programme de tous doit être : Union, ravail et progiès

» Ces paroles ont été couvertes d'applaudissements. »

— Un terrible accident est arrivé avant-hier, 7 dans la filature de MM. Ravinet-Gri-zet et C° à Dunkerque. Le nommé L. Gontier, âgé de 17 ans, occupé à peser du jute, a quitté age de 17 ans, occupe a peser du juet, a quite sa place pour aller se placer derrière un métier. On ne sait ce qui s'est passé, mais ce qui est certain c'est qu'un peu plus tard le contremaître se trouvant près de la carde servant à démêler le jute, entendit un choc. Le métier s'arrêta. Bientôt le contre-maître heurta la tête d'un homme. C'était celle du malbeureux Gontier. Elle était séparée du tronc, et le reste du corps étaithorriblement mutilé. Gontier avait été prisdans les cardes.

- On écrit de Calais à la date du 8 Depuis hier, le vent, venant du Sud-Est souffle sur notre côte avec une grande violen-ce par suite, la malle anglaise qui devait par-tir la nuit dernière à deux heures du matin, n'a pu quitter notre port qu'à neuf heures et demie, l'entrée du port de Douvres étant im-possible par suite de ce vent. La malle franpane, remant de ce dernier port, n'est arrivée lei qu'à midi et demie au lieu de onze heures, soit une henre et demie de referal

soit une henre et demie de retard,

« Auenn procès verbal n'aété dressé par la
police de Calais depuis quinze jours. »

Belgique

Affaire de l'Etat Franças contre Mils Vail-lant. — Cette cause civile menace de prendre des proportions extraordinaires. La 2e chambre de la cour d'appel de Bru-xelles, par son arrêt du 2 janvier, avait mis à néant la seconde ordonnance rendue par le j ge du refere du tribunat de cotte ville en date du 7 décembre 1878, ordonnance qui liminait à 1/5 les effets de la saiste arrêt pranquée par 1/5 les effets de la saiste arrêt pranquée par l'État Français sur les appointements de Mile Vaillant. La même ordonance constatait que le permis de saisir avait eté accorde, non en vertu d'un jugement etranger, mais en suite de la ceronnais me, faus a Destarte. de la reconnaisance faite à Paris, par l'avocé de Mile Vaillant, qu'elle ne contestait pas la validité de l'engagement par elle conclu vis-à-vis de l'Etat l'ançais, reconnaissance obfiga-

toire pour la demanderesse. La cause avait eté fixée « au principal » pour l'audience du 2) novembre de la 2e chambre civile du tribunal de première instance de Bruxelles, mais l'appel de l'atat français con-Bruxelles, mais l'appel de l'etat français contre la seconde ordonnance du référé, la fit ajourner. Il s'agi-sau surrout de discuter si la écilaration mentionnée dans l'ordonnance de M. e président et qui avait été faite devant le tribunal de Paris était irrémédiable, ou s'il était possible de relever, en faveur de l'artiste, la question de nul ité et d'irrégularité qui su présente dans son engagement.

L'Etat français ayant eu gain de cause en mand caust ha réduction de la saisie. l'affaire

L'Etat français ayant cu gain de cause en appel quant à la réduccion de la saisie, l'offaire revenat devant le tribunal de Bruxelles, 2e chambre, que préside M. le vice-président Jules Delecourt.

M' Hahn, pour Mile Vallant, soutient que le j gement rendu a Paris et qui condemne sa cliente à 18,000 francs de dédit euvers l'Etat français n'est as executoire en Besique, d'aburd parce que ce jugement n'a pas obtenu l'exqualur, et ensuice parce qu'il a été frappé d'appel à l'ètanger et que la cour de Paris n'a pas encore statué sur ce recours.

L'avocat prétend, au surplus, que l'engagement conclu entre l'Etat Français et Mile Vaillant doit être déclaré nul, une miucure no pouvant pas l'egalement contacter d'engage-

pouvant pas régalement contracter d'engage-ment ni stipuler un dédit.

M° André, pour l'Etat français, combat la

the et les moyens développés par le partie ; adverse. Il considère l'engagement et le dédit

parfaitement valable, et demende, en même temps que l'exequatier, la condamation es 15,000 frances de dommages-intrêts à charge de Mile Vaillant, avec les intérèus judiciaires,

La plaidoirie de l'avocat a été interrompue pur être reprise dans l'audience de mardi

pour être reprise dans l'audience o prochain, 14 janvier. On vou que l'affaire se complique.

## Faits Divers

Par suite des neiges, de la pluie et des crues de la plupart de nos rivières, plusieurs courriers ne sont pas parvenus à leurs destinations. Nova cite-rons ceux de Lyon, de Bordeaux, de Marseille, de Tours, de Montpellier et de Saint-Etienne. De plus, la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerrannée nous informe que la neige interrompt la circulation entre Tonnerre et Châlons-sur Saone, de même que sur toutes les lignes de l'Est à Lyon. Il en est de même entre Corbeil et Gien sur la ligne du bourbonais, et

et Gien sur la ligne du Dourbonais, et sur la ligne d'Asserre à Clamecy. Celle d'Orléans nous apprend qu'une violent: tempête de neige a intercepté la circulation sur les chemies de fer dans le département du Loiret. Les poteaux télégraphiques ont été renversés et les voies encombrées; toute com-munication est interrompne entre Orléans et Puris, Orléans et Tours et en-tre Orléans et Vierzon. Le train 1º 34, arrivé hier à Paris vers onze heu-res du matin, est le dernier train reçu d'Orléans. Les lettres et dépêches du Centre et du Sud-Onest ont été dirigées sur Paris par Tours et par la ligne Vendôme, elles arriveront aujurd'hui

vers trois heures. Os travaille activement au deblaiement de la voie et il est à espèrer que l'une d'elles seralibre dans la soirée. Voici maintenant les dépêches de nos

correspondants particuliers. Angers, 9.— La ligne d'Angers à Montreil Bellay a été coupés par les eaux près de Thenancé et près de Saint-Georges. Un train a déraillé. Le chef du train seul, a été con-tusionné. Pas d'autre accident.

usionné. Pas d'autre accident.

Ager., S. — La crue de la Garonne ne parait pas devoir dépasser ici 7 mètres et demi, mais on craut qu'en Aval d'Agen, elle n'occasionne de dommages par suite de la crue du Lot et de la Baise.

Montargis. 9 — La circulation est complètement arrêtée sur les deux voies du themin de fer du Bourbonnais de nos côtes, par suite d'un amoncellement centinu de neige chassée depuis plusieurs heures d'un plateau voisin par un ouragan. On va prendré des dispositions et utilises le concours de la garnison.

S. la ligne de Corbeil on n'a aucuse nouvelle de trois trains et de la machine de secours envoyée à une autre.

Codes es voyée à une autre.

Originas 9. — Un train est arrêté par un mètre 50 de néige sur un parcours de 130 mêtres entre Origanis et Vierzon. La circulation est comprétement suspendue sur ce parcours

Tour. 9. — Trois trains de voyageurs sont supprimés d'Oriéans à Tours. Les voyageurs, bagages, messagerier et poste pour Paris, y sont dirigés par Tours et Vendôme.

Lyon 9 — Une tourmente de neige a in-ercepté à Gevrey, les communications entre Dijon et Lyon.
Le train express parti de Paris hier matin,
a 11 heures, n'est pus même arrivé à byon.
Tous les trains partis bier soir subiront un
retard de douze heures au moins.

Dijon 8. — La circulation sur la ligné de

Divers trains de voyageurs ont été suppri-nés sur cette ligne et sur celle de Dijon à

Bellegards, 9. — La neige est tombée abondamment hier et cette nuit. Il souisle un vent violent qui forme un amas considérable de neiges surtout sous le fort de l'Ecluse; des trains sont en détresse de ce point à Genère

Avallon, 9. — Le train 668 s'est arrêté hier à Pouill-nac à cause de l'amoncellement des neiges. Il est arrivé à Avallon à 9 heures et n'en est reparti qu'à 1 h. 55. Le traîn 602, ayant eu sa machine avariée, n'a pu arriver à Sémur et est reste en route en interrompant la circulation. Nevers, 9. - Par suite de l'abondance de la neige et de la pluie, tombées hier sur di-vocs points, la gare de Nevers est sans nou-veiles de 5 trains de Paris à Nevers et d'un

train arrêté près d'Arvant; la charge du ver-Borde.ux, 8, soir. — Le train rapide de Paris n'est pas arrivé aujourd'hui. On attribue ce retard à l'abondance de la neige ou au débordement des rivières. lézraphiques.

bordement des rivieres.

Nan'es, 9, soir. — La tempête, venant de l'Est, qui a éclaté la nuit dernie e, a abaissé le niveau de la crue de la Loire, de plusseurs centimètres et rérodi s'ensiblement la température. Aujourd'hui, le cemps est beau. Le courrier de Paris n'est pas encore arrivé, par suite de l'encombrament de la voie ferrée, par les neiges, entre Oriens et Tours.

Bayonne. 9. — L'Adour et le Gave de Parent débordé, par suite des pluies abondantes qui sont tombées ces jours-ci. La voie ferrée est coupée sur deux points. Un transbordement a iteu entre Peyrchorade et Urt. Lo-dres, 9. — Le temps est mauvais dans la canal. Le courrier de France, qui devait arriver ce matin, a été distribué sculement à 6 heures du soir.

La mort de Marc-Fournier coïacide avec un événement ignoré et bien

surprenant. On sait que, lorque Marc-Fournier fut nommé directeur de la Porté Saint-Martin, il avait pour compétiteur M. Eugène de Mirecourt, le célèbre

biographe, Or, Engène de Mirecourt qui est entré dans les ordres, a été nommé curé dans un village des Vosges le jour même cù Marc-Fournier mourait.

— M. Jules de Saux, ancien premier secrétaire de l'ambassade de France à Londres, ministre plénipotentiaire de puis plusieurs appées, est mort la finit dernière, dana son domicile de la rue Jean Goujon, frappe par une congestion

cérébrale, - L'empereur François-Joseph vient d'envoyer à Mme la Maréchale de Mac-Mahon un cadeau magnifique : une aumônière brodée dans le style au XIII° siècle, et sur laquelle les armes de la Maréchale sont en perles fines.

C'est W. le comte de Beust, ambas-sadeur d'Autriche-Hongrie, qui a é